

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1540

28 juillet 2010

SOMMAIRE

Advent Diamond (Luxembourg) Holding	Dussmann Security S.à r.l	73889
S.à r.l	Dussmann Service S.à.r.l	73889
Advent Pathway (Luxembourg) Holding	Effetre Investment & Trading Company	
S.à r.l	S.A	73893
AGO Consulting Europe s.à r.l 73877	Emeraude Participations S.A	73901
Allianz Investments IV Luxembourg S.à r.l.	Emeraude Participations S.A	73901
73919	Euro CCN S.A	73904
Artigny Invest S.A	EVF I Investments S.à r.l	73875
atHome Group S.A	Fondation Chrëschte mam Sahel - Chré-	
Autodream s.à r.l	tiens pour le Sahel	73874
Autostrada Sàrl	Le Bois du Breuil S.A	73920
Avaya Luxembourg S.à r.l	Likipi Holding S.A	73920
Avaya Luxembourg S.à r.l	Listran Finance S.A	
B2A S.A73885	Lux. Financial Company Holding S.A	73901
Banny Investissements S.A	LUX. FINANCIAL COMPANY Spf S.A.	
B.G. Management S.à r.l	•	73901
Cable TV S.A	Magetralux S.A	7388 4
Cable TV S.A	Mandarine	73920
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	Megantia S.à r.l	73886
73881	M&L Translation S.à r.l	73919
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	Oxodon S.à r.l.	73914
73878	Pulsatilla Investments S.à r.l	73915
Cefima S.A	Renwick Invest S.A	
Codipart S.A., SPF	RM2 International S.A	
Controlinveste International Finance 73886	Skyscraper S.à r.l	
Damode-MG S.A., SPF	Société Générale Life Insurance Broker SA	
Dana Real Estate S.A		
Dumbarton Invest S.A.		



Fondation Chrëschte mam Sahel - Chrétiens pour le Sahel, Fondation.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 10, rue d'Itzig. R.C.S. Luxembourg G 131.

L'an deux mil dix, le dix mai.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur l'Abbé Ferdy FISCHER, curé, demeurant à L-5231 Sandweiler, 10, rue d'Itzig,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL - CHRETIENS POUR LE SAHEL, avec siège à Mersch, 8, rue Jean Majerus,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 4 janvier 2010, un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion, signé "ne varietur" par le comparant, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Ce comparant, agissant ès-dite qualité, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL - CHRETIENS POUR LE SAHEL, avec siège à Mersch, 8, rue Jean Majerus, a été constituée sous la dénomination de FONDATION SOS SAHEL -LUXEMBOURG, suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 1 ^{er} décembre 1984, approuvé par arrêté grand-ducal du 1 ^{er} mars 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 106 du 16 avril 1985, modifiée avec adoption de sa dénomination actuelle suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 17 septembre 1985, approuvé par arrêté grand-ducal du 4 novembre 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 120 du 13 mai 1986 et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 février 1999, approuvé par arrêté grand-ducal du 6 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 492 du 28 juin 1999.

II.- Par décision prise à l'unanimité le 6 octobre 2009, le conseil d'administration de la Fondation a décidé de transférer le siège de L-7555 Mersch, 8, rue Jean Majerus à L-5231 Sandweiler, 10, rue d'Itzig et de modifier en conséquence la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Son siège est établi à L-5231 Sandweiler, 10, rue d'Itzig."

Un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion, signé "ne varietur" par le comparant, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

III.- L'article 12.- des statuts de la Fondation prévoyant que toute modification statutaire doit subir l'épreuve d'un second vote pour être valable, le conseil d'administration a, en sa prédite réunion du 4 janvier 2010, confirmé à l'unanimité la décision de transférer le siège à L-5231 Sandweiler, 10, rue d'Itzig et de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts en conséquence.

Lors de la susdite réunion du 4 janvier 2010, mandat a été conféré au comparant en vue d'exécuter la prédite décision.

IV.- En vertu de ce qui précède la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts de la Fondation se trouve modifié comme suit:

"Son siège est établi à L-5231 Sandweiler, 10, rue d'Itzig.".

- V.- Toutes les autres dispositions des statuts resteront inchangées.
- VI.- Le présent acte ne prendra effet qu'après son approbation par l'Autorité Supérieure compétente.
- VII.- Pour l'exécution des présentes le comparant fait élection de domicile en l'Etude du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant agissant ès-dite qualité, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Ferdy FISCHER, Tom METZLER.

Le notaire soussigné déclare que le présent acte a été approuvé par Arrêté Grand-Ducal, en date du 27 mai 2010.

Signé: Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juin 2010. Relation: LAC/2010/24840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 juin 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010070669/54.

(100083207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.



EVF I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.177.

In the year two thousand ten, on the seventh of June.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARS:

ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., with registered office in Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting as general partner of ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

duly represented by Mr. Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as the sole member of EVF I Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 142.177, incorporated pursuant to a deed enacted by Me Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on the 12 th day of September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2593 of October 23, 2008.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time on December 12, 2009 by a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 309 of February 11, 2010.

The sole member, represented as stated above, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member decides to increase the Company's corporate capital by an amount of EUR 30,100.- (thirty thousand one hundred Euro) in order to raise it from EUR 140,900.- (one hundred forty thousand nine hundred Euro) to EUR 171,000.- (one hundred seventy-one thousand Euro) by the creation and issue of 1,204 (one thousand two hundred four) new Class F corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

Subscription - Payment

All the 1,204 (one thousand two hundred four) new Class F corporate units are entirely subscribed by the sole member, ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., acting as general partner of ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P., predesignated, and are fully paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 30,100 (thirty thousand one hundred Euro) as it was certified to the notary executing the present deed.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the sole member decides to amend the article 5 of the by-laws in order to read it as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at EUR 171,000 one hundred seventy-one thousand Euro) divided into 600 (six hundred) Class A corporate units, 720 (seven hundred twenty) Class B corporate units, 1,160 (one thousand one hundred sixty) Class C corporate units, 1,440 (one thousand four hundred forty) Class D corporate units, 1,716 (one thousand seven hundred sixteen) Class E corporate units, 1,204 (one thousand two hundred four) Class F corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each."

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us the notary the present deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

COMPARAIT:

ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, lles Caïmans, agissant en tant que general partner d'ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

ici représenté par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration de affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en tant qu'associé unique de EVF I Investments S. à r. l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 142.177, constituée suivant un acte reçu le 12 septembre 2008 par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2593 du 23 octobre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois en date du 22 décembre 2009 suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 309 du 11 février 2010.

L'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 30.100,- (trente mille cent euros) pour le porter de EUR 140.900,- (cent quarante mille neuf cents euros) à EUR 171.000,- (cent soixante et onze mille euros) par la création et l'émission de 1.204 (mille deux cent quatre) nouvelles parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., agissant en tant que general partner d'ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P., prédésignée, et intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 30.100 (trente mille cent euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 171.000 (cent soixante-onze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales de catégorie A, 720 (sept cent vingt) parts sociales de catégorie B, 1.160 (mille cent soixante) parts sociales de catégorie C, 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales de catégorie D, 1.716 (mille sept cent seize) parts sociales de catégorie E, 1.204 (mille deux cent quatre) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2010. LAC/2010/25429. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.



Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072141/108.

(100085126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

AGO Consulting Europe s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.498.

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 14 juin 2010 que le siège social de la société a été transféré

du L-1465 Luxembourg, 37 rue Michel Engels

au L-1461 Luxembourg, 27 rue d'Eich

avec effet immédiat

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010068545/16.

(100083527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Renwick Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.763.

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois "CORMORAN PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 91.744;

ci-après "le comparant";

ici représentée par Monsieur Jean-René WENGLER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme "RENWICK INVEST S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 91.763, a été constituée suivant acte reçu le 15 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 296 du 19 mars 2003.
- II.- Que le capital social s'élève actuellement à USD 50.000,-(cinquante mille US Dollars), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.
- III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
 - IV.- Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.
- V.- Que le comparant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-R. WENGLER, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2010. Relation: LAC/2010/22334. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010068803/38.

(100083134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Artigny Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 100.611.

Extrait sincère et conforme des décisions de l'actionnaire unique adoptées à Bertrange le 11 juin 2010

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique que Monsieur Gabriel JEAN a démissionné de sa fonction d'administrateur unique avec effet immédiat.

Monsieur Oriol MESTRE, économiste, demeurant La Joratienne, CH-1086 Vucherens, a été nommée comme nouvel administrateur unique et terminera le mandat de son prédécesseur.

Oriol MESTRE

Administrateur unique

Référence de publication: 2010068559/14.

(100083421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150.964 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka (Minnesota) / Luxembourg on 28/29 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of "Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150.966, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to the deed of the undersigned notary on the 29 April 2010.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda:

- 1. Increase of the share capital of the Company by two hundred and thirty-nine million one hundred and ninety-one thousand fifty-eight United States Dollars (USD 239,191,058) from its current amount of nine hundred and fifty-eight million two hundred and twelve thousand three hundred and twenty-eight United States Dollars (USD 958,212,328) up to one billion one hundred and ninety-seven million four hundred and three thousand three hundred and eighty-six United States Dollars (USD1,197,403,386), through the issue two hundred and thirty-nine million one hundred and ninety-one thousand fifty-eight (239,191,058) new shares of USD 1 each;
 - 2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;
 - 3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by two hundred and thirty-nine million, one hundred and ninety-one thousand, fifty-eight United States Dollars (USD 239,191,058) from its current amount of nine hundred and fifty-eight million two hundred and twelve thousand three hundred and twenty-eight United States



Dollars (USD 958,212,328) up to one billion one hundred and ninety-seven million four hundred and three thousand three hundred and eighty-six United States Dollars (USD 1,197,403,386), through the issue of two hundred and thirty-nine million one hundred and ninety-one thousand fifty-eight (239,191,058) new shares of USD 1 each.

The two hundred and thirty-nine million one hundred and ninety-one thousand fifty-eight (239,191,058) new shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder aforementioned, at a total price of two hundred and thirty-nine million one hundred and ninety-one thousand fiftyeight United States Dollars (USD 239,191,058), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists 18% of the entire partnership interests of Cargill Suprema Holdings CV, a limited partnership having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and its principal office at 15407 McGinty Road West, Wayzata, Minnesota 55391, the United States.

The total fair net valuation of this contribution is valuated at two hundred and thirty-nine million one hundred and ninety-one thousand fiftyeight United States Dollars (USD 239,191,058), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 29 April 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the interests of Cargill Suprema Holdings CV and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a transferability certificate. Such report will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion one hundred and ninety-seven million four hundred and three thousand three hundred and eighty-six United States Dollars (USD 1,197,403,386), consisting of one billion one hundred and ninety-seven million four hundred and three thousand three hundred and eighty-six (1,197,403,386) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.964, («l'Associé Unique»)

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Minnetonka (Minnesota) / Luxembourg, le 28/29 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.966, constituée selon acte notarié en date du le 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459. Les statuts de la Société ont été modifiés par le notaire soussigné le 29 avril 2010 (ci-après la «Société»).



La comparante représentant la totalité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-onze mille cinquante-huit dollars américains (USD 239.191.058) afin de porter son montant actuel de neuf cent cinquante-huit millions deux cent douze mille trois cent trente-huit dollars américains (USD 958.212.328) à un milliard cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent trois mille trois cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 1.197.403.386) par l'émission de deux cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-onze mille cinquante-huit (239.191.058) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
 - 2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;
 - 3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-onze mille cinquante-huit dollars américains (USD 239.191.058) afin de porter son montant actuel de neuf cent cinquante-huit millions deux cent douze mille trois cent trente-huit dollars américains (USD 958.212.328) à un milliard cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent trois mille trois cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 1.197.403.386) par l'émission de deux cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-onze mille cinquante-huit (239.191.058) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les deux cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-onze mille cinquante-huit (239.191.058) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique susmentionné, pour un prix total de deux cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-onze mille cinquante-huit dollars américains (USD 239.191.058), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en 18% du total des intérêts de Cargill Suprema Holdings CV, un limited partnership, ayant son siège social à Amsterdam, Pays Bas, et ayant son principal établissement au 15407 McGinty Road West, Wayzata, Minnesota 55391, Etats-Unis.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à deux cent trente-neuf millions cent quatrevingt-onze mille cinquante-huit dollars américains (USD 239.191.058), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 29 avril 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des intérêts de Cargill Suprema Holdings CV et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat de transfert. Ce certificat restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société faisant l'objet de l'apport est autorisé à enregistré cet apport dans le registre d'actionnaires de cette société.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un milliard cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent trois mille trois cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 1.197.403.386), représentée par un milliard cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent trois mille trois cent quatre-vingt-six (1.197.403.386) nouvelles parts sociales d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.-J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2010. Relation: EAC/2010/5245. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR). Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010072081/148.

(100085486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Autodream s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3541 Dudelange, 88A, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 136.631.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068565/9.

(100083397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Autostrada Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.691.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068566/9.

(100083398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cargill International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, USA, under registration number 4778502, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka (Minnesota) on 30 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of "Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150.964, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to the deed of a deed of the undersigned notary on 29 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda:

- 1. Increase of the share capital of the Company by nineteen million nine hundred and thirty-two thousand five hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 19,932,588) from its current amount of one billion five hundred and eight million three hundred and twenty-five thousand five hundred and eight United States Dollars (USD 1,508,325,508) up to one billion five hundred and twenty-eight million two hundred and fifty-eight thousand, ninety-six United States Dollars (USD 1,528,258,096) through the issue of nineteen million nine hundred and thirty-two thousand five hundred and eighty-eight (19,932,588) new shares of USD 1 each;
 - 2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;
 - 3. Miscellaneous

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:



First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by nineteen million nine hundred and thirty-two thousand five hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 19,932,588) from its current amount of one billion five hundred and eight million three hundred and twenty-five thousand five hundred and eight United States Dollars (USD 1,508,325,508) up to one billion five hundred and twenty-eight million two hundred and fifty-eight thousand ninety-six United States Dollars (USD 1,528,258,096) through the issue of nineteen million nine hundred and thirty-two thousand five hundred and eighty-eight (19,932,588) new shares of USD 1 each.

The nineteen million nine hundred and thirty-two thousand five hundred and eighty-eight (19,932,588) new shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder aforementioned, at a total price of nineteen million nine hundred and thirty-two thousand five hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 19,932,588), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of 15% of the limited liability company interests of Cargill Suprema Holdings LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered address at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA.

The total fair net valuation of the contribution in kind allocated to the share capital of the Company is valuated at nineteen million nine hundred and thirty-two thousand five hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 19,932,588), as evidenced by a valuation certificate dated 29/30 April 2010 and executed by two managers of the Company.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill Suprema Holdings LLC and its effective contribution is given to the undersigned notary by a transferability certificate.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion five hundred and twenty-eight million two hundred and fifty-eight thousand ninety-six United States Dollars (USD 1,528,258,096) consisting of one billion five hundred and twenty-eight million two hundred and fifty-eight thousand ninety-six (1,528,258,096) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Cargill International, Inc.», une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Etats-Unis, sous le numéro 4778502 («l'Associé Unique»)

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Minnetonka (Minnesota), le 30 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 42.619.289 dollars américains, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.964, constituée selon acte notarié en date du 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et



Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné, le 29 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix-neuf millions neuf cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 19.932.588) afin de porter son montant actuel de un milliard cinq cent huit millions trois cent vingt-cinq mille cinq cent huit (USD 1.508.325.508) à un milliard cinq cent vingt-huit millions deux cent cinquante-huit mille quatre-vingt-seize dollars américains (USD 1.528.258.096) par l'émission de dix-neuf millions neuf cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit (19.932.588) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
 - 2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;
 - 3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-neuf millions neuf cent trentedeux mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 19.932.588) afin de porter son montant actuel de un milliard cinq cent huit millions trois cent vingt-cinq mille cinq cent huit dollars américains (USD 1.508.325.508) à un milliard cinq cent vingt-huit millions deux cent cinquante-huit mille quatre-vingt-seize dollars américains (USD 1.528.258.096) par l'émission de dix-neuf millions neuf cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit (19.932.588) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les dix-neuf millions neuf cent trente-deux mille cinq cent quatrevingt-huit (19.932.588) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique, susmentionné, pour un prix total de dix-neuf millions neuf cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 19.932.588), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en 15% du total des intérêts de Cargill Suprema Holdings LLC, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à dix-neuf millions neuf cent trente-deux mille cinq cent quatrevingt-huit dollars américains (USD 19.932.588), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 29/30 avril 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill Suprema Holdings LLC, de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat de transfert.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un milliard cinq cent vingt-huit millions deux cent cinquante-huit mille quatre-vingt-seize dollars américains (USD 1.528.258.096), représentée par un milliard cinq cent vingt-huit millions deux cent cinquante-huit mille quatre-vingt-seize (1.528.258.096) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.-J. WAGNER.



Le Receveur (signé): SANTIONI.

 $Enregistr\'{e} \ \grave{a} \ Esch-sur-Alzette \ A.C., \ le \ 4 \ mai \ 2010. \ Relation: \ EAC/2010/5244. \ Reçu \ soixante-quinze \ Euros \ (75,-EUR).$

Référence de publication: 2010072077/144.

(100085551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Avaya Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 103.265.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068567/9.

(100083365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Avaya Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.277.200,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 103.265.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 8 juin 2010

Les mandats de gérant de la Société de:

- Monsieur Christiaan T. JONGH, gérant, né le 15 juillet 1960 à Heiloo, Pays-Bas, demeurant à Dorpsstraat 5, NL-3648 AE Wilnis, Pays-Bas;
- Monsieur Mark HORSEY, gérant, né le 14 septembre 1968 à Basingstoke au Royaume-Uni, demeurant à Green Ace, Ballsdown, Chiddingfold, Surrey, GU8 4XJ, Royaume-Uni

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010068568/18.

(100083392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Magetralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 103.866.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie exceptionnellement en date du 11 juin 2010

L'an deux mille dix, le onze juin, les actionnaires de la société MAGETRALUX SA. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués venant à échéance cette année,

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur François Mairlot, demeurant 60, rue d'Angoussart à B-1301 Bierges (Belgique),
- Monsieur Damien Schils, demeurant 52, rue Boveroth à B-4837 Membach (Belgique),
- Monsieur Philippe Mairlot, demeurant 46, avenue du Parc de Woluwe à B-1160 Auderghem (Belgique), (ré élu également au poste de Président du Conseil)
 - Monsieur Guillaume Weertz, demeurant 48, rue Soufflet à B-4720 La Calamine (Belgique), et
 - Monsieur Ghislain Lambert, demeurant 79, route de Val Dieu à B-4880 Aubel (Belgique).

Sont réélus administrateurs-délégués:

- Monsieur François Mairlot, demeurant 60, rue d'Angoussart à B-1301 Bierges (Belgique), et
- Monsieur Ghislain Lambert, demeurant 79, route de Val Dieu à B-4880 Aubel (Belgique).

Les mandats des administrateurs, du Président du Conseil et des administrateurs-délégués viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.



Le mandat du commissaire aux comptes, Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890, arrivant à échéance, les actionnaires décident de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Huldange, le 11 juin 2010. Signatures.

Référence de publication: 2010070752/27.

(100083265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Société Générale Life Insurance Broker SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.695.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 mars 2010

Quatrième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs:

- Monsieur Laurent JOLY, Directeur Banque Privée, né à Vendôme (FR), le 08/07/1965, domicilié professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg;
- Monsieur Claudio BACCELI, Directeur Commercial, né à Mexico (Méxique), le 15/05/1956, domicilié profession-nellement au 11 Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg;
- Monsieur Daniel JOST, Secrétaire Général d'un groupe d'assurance, né à Martigues (FR), le 05/08/1960, domicilié professionnellement au 50 Avenue du Général de Gaulle F-92093 PARIS La Défense Cédex;
- Monsieur Arnaud SERRES, Directeur Financier, né à Châteauroux (FR), le 28/03/1968, domicilié professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg;
- Monsieur Gilles MARGEAT Directeur des Ressources, né à Bois-Colombe (FR), le 04/09/1968, domicilié professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg;

pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle, qui se tiendra le dernier vendredi du mois de mars 2011.

Par contre, l'Assemblée décide de pas renouveler le mandat de Commissaire de Ernst & Young et nomme à sa place, un Réviseur d'Entreprise, en la personne de DELOITTE SA, 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, pour un mandat d'un an, qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle, qui se tiendra le dernier vendredi du mois de mars 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE LIFE INSURANCE BROKER S.A.

Société Anonyme

Deux Administrateurs

Laurent JOLY / Claudio BACCELI

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010070815/33.

(100083515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

B2A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.881.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010068583/10.

(100083422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.



Controlinveste International Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers. R.C.S. Luxembourg B 149.973.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises à Luxembourg en date du 2 juin 2010

En date du 2 juin 2010, l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique a accepté la démission de Madame Isabel CHARLIER, juriste, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, de ses fonctions d'administrateur de la Société.

La démission est acceptée avec effet au 27 mai 2010.

L'assemblée générale ordinaire de l'associé unique a nommé Monsieur Laurent GODINEAU, directeur de société, né le 17 juin 1973, à Cholet, France, demeurant à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers comme administrateur B de la Société.

Son mandat est effectif depuis le 2 juin 2010 et durera jusqu'à l'assemblée générale ordinaire que se tiendra en 2011.

Il en résulte qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le conseil des administrateurs se compose comme suit:

- 1. M. Rolando Antonio DURÃO DE OLIVEIRA, (administrateur A),
- 2. M. Jorge Paulo PEREIRA CARREIRA, (administrateur A),
- 3. M. Pierre METZLER, (administrateur B),
- 4. M. Georges GUDENBURG, (administrateur B),
- 5. M. Laurent GODINEAU, (administrateur B).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068592/23.

(100083325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Cable TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010068585/10.

(100083514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Megantia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 71.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEGANTIA S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010068749/11.

(100083542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Cefima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.621.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 07 avril 2010.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Messieurs Alain MARTIN et Norbert SCHMITZ, et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Norbert SCHMITZ demeure au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.



Pour la société CEFIMA S.A.

Référence de publication: 2010068600/16.

(100083276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

atHome Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.663.

Excerpt from the resolutions taken by the sole shareholder of the company on the 8 th February 2010

In the year two thousand ten, on the eighth day of February, the sole shareholder of the company at Home Group S.A. took the following resolutions:

As the mandates of the directors and the statutory auditor ("commissaire aux comptes") are expiring, the sole shareholder decides to renew the mandates of:

- Mr Patrick KERSTEN, residing at 26, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg, (also managing director),
- Mr Gregory Thomas ELLIS, residing at 988 Burke Road, Balwyn, AUS 3103 VIC (Australia), and
- Mr Georg CHMIEL, residing at 40, Moonlight Road, Kangaroo Ground, AUS 3097 VIC (Australia), until the next annual general meeting to be held in 2010.

The sole shareholder also renews the mandate of the statutory auditor ("commissaire aux comptes"): Fiduciaire Cabexco SARL, having its registered office in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (Centre Helfent), registered on the Trade and Company Register in Luxembourg under number B 139.890, until the next annual general meeting to be held in 2010.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit février, l'actionnaire unique de la société atHome Group S.A. a pris les résolutions suivantes:

Vu que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont expirés, l'actionnaire unique décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Patrick KERSTEN, demeurant 26, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg, (son mandat de directeur général dans le cadre de la gestion journalière est également renouvelé),
 - Monsieur Gregory Thomas ELLIS, demeurant 988 Burke Road, Balwyn, AUS 3103 VIC (Australie), et
 - Monsieur Georg CHMIEL, demeurant 40, Moonlight Road, Kangaroo Ground, AUS 3097 VIC (Australie).

Les mandats des nouveaux administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010.

L'actionnaire unique décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Cabexco SARL, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (Centre Helfent), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010.

Luxembourg, le 8 février 2010.

atHome Group S.A.

L'actionnaire unique

Represented by: Patrick Kersten / Georg Chmiel

Managing director / Director

Référence de publication: 2010070561/38.

(100083267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Codipart S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.844.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 03 mai 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A, domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.



Pour la société
CODIPART S.A., SPF

Référence de publication: 2010068603/15.

(100083277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Banny Investissements S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010068577/11.

(100083532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Dumbarton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.751.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois "CORMORAN PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 91.744;

ci-après "le comparant";

ici représentée par Monsieur Jean-René WENGLER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme "DUMBARTON INVEST S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 91.751, a été constituée suivant acte reçu le 15 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 296 du 19 mars 2003.
- II.- Que le capital social s'élève actuellement à USD 50.000,-(cinquante mille US Dollars), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.
- III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
 - IV.- Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.
- V.- Que le comparant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-R. WENGLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2010. Relation: LAC/2010/22333. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010068622/39.

(100083169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.



Dussmann Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 16.281.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 14 mai 2010 que:

- Le réviseur d'entreprises nommé pour l'exercice se clôturant le 31.12.2010 est la société BDO Audit S.A. établie au "Le Dôme" Espace Pétrusse, avenue Charles De Gaulle, B.P. 351 L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour les Gérants Signature

Référence de publication: 2010068615/14.

(100083287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Damode-MG S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 83.721.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 09 mars 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

DAMODE-MG S.A., SPF

Référence de publication: 2010068616/14.

(100083279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Dussmann Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht. R.C.S. Luxembourg B 74.113.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 14 mai 2010 que:

- Le réviseur d'entreprise pour l'exercice se clôturant au 31.12.2010 est BDO Audit S.A., établie au "Le Dôme" Espace Pétrusse, avenue Charles De Gaulle, B.P. 351 L-2013 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour les gérants

Signature

Référence de publication: 2010068623/14.

(100083286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Cable TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 119.896.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of "Cable TV S.A.", a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at Level 3, 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 119.896 (the "Company").

- The Company was incorporated on 24 August 2006 pursuant to a deed drawn up before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary



public, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) and whose the articles of incorporation have been published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" number 2134, dated 15 November 2006, page 102413.

- The articles of incorporation of the Company have been further amended pursuant to a deed drawn up before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on 30 August 2006, in process of being published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations".

The meeting of shareholders is presided by Mr. Benoît Massart, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who appoints as secretary Mr. Yohan Menna, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy de Luxembourg). The meeting appoints as scrutineer Mr. Yohan Menna, pre-named.

- I. The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by them has been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting. The aforesaid attendance list, having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting. The proxies given by the represented shareholders to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed "ne varietur" by the parties and the acting notary.
- II. That as a result of the aforementioned attendance list, all the 20,001 (Twenty Thousand and One) ordinary shares, each with a par value of USD 2.- (Two United States Dollars) issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.
 - III. That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

- (1) Decision to reduce the subscribed capital of the Company by an amount of USD 2.- (Two United States Dollars) in order to bring it from the current amount of USD 40,002.- (Forty Thousand Two United States Dollars) to USD 40,000 (Forty Thousand United States Dollars) by way of cancellation of the ordinary share held by Macquarie Media International Limited ("MMIL") in the share capital of the Company, with a par value of USD 2.- (Two United States Dollars);
- (2) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital of the Company is set at USD 40,000.- (Forty Thousand United States Dollars) divided into 20,000 (Twenty Thousand) shares (the "Ordinary Shares") all with a par value of USD 2.- (Two USD) per Ordinary Share."

- (3) Decision to adopt amendments to certain Articles being listed below:
- in Article 5.3.- Shares, regarding the restrictions applying to the transfer of shares, the right of first refusal, the tagalong provisions and the change of control;
 - in Article 7.- Meeting of Shareholders, regarding holding of meeting, quorum and majority requirements;
 - in Article 8.- Board of Directors, regarding the conditions of their appointment and removal;
 - in Article 9.- Board of Directors, regarding the meeting procedure, quorum and majority requirements;
 - in Article 18. Definitions, covering all the defined terms.
- (4) Following the previous resolutions, decision to amend and restate the articles of association of the Company and to renumber each article if so appropriate (in the form attached thereto hereafter defined as the "Updated Articles"); and
 - (5) Miscellaneous.

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

First resolution

The shareholders RESOLVE to reduce the subscribed capital of the Company by an amount of USD 2.- (Two United States Dollars) in order to bring it from the current amount of USD 40,002.- (Forty Thousand Two United States Dollars) to USD 40,000 (Forty Thousand United States Dollars) by way of cancellation of the ordinary share held by MMIL in the Company, with a par value of USD 2.- (Two United States Dollars).

Further to the here before documented reduction of the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Shareholders	Number of	Subscribed
	Ordinary	amount
	Shares	(in USD)
Taiwan Cable TV Investments S.à r.l	12,000	24,000
Macquarie Renewables Limited	4,000	8,000
Asia Cable S.à r.l	4,000	8,000
Total	20,000	40,000



Second resolution

Considering the foregoing, the shareholders RESOLVE to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital of the Company is set at USD 40,000.- (Forty Thousand United States Dollars) divided into 20,000 (Twenty Thousand) shares (the "Ordinary Shares") all with a par value of USD 2.- (Two USD) per Ordinary Share."

Third resolution

The shareholders RESOLVE to adopt amendments to certain Articles being listed below:

- In Article 5.3.- Shares, regarding the restrictions applying to the transfer of shares, the right of first refusal, the tagalong provisions and the change of control;
 - in Article 7.- Meeting of Shareholders, regarding holding of meeting, quorum and majority requirements;
 - in Article 8.- Board of Directors, regarding the conditions of their appointment and removal;
 - in Article 9.- Board of Directors, regarding the meeting procedure, quorum and majority requirements;
 - in Article 18. Definitions, covering all the defined terms.

Fourth resolution

Following the previous resolutions, the shareholders RESOLVE to amend and restate the articles of association of the Company and to renumber each article if so appropriate (in the form attached thereto hereafter after defined as the "Updated Articles").

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «Cable TV S.A.», société anonyme, ayant son siège social au Level 3, 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.896 (la "Société").

- La Société a été constituée le 24 août 2006 en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en replacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2134 du 15 novembre 2006, page 102413.
- Les statuts de la Société ont ensuite été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en replacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 août 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M. Benoît Massart, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), qui nomme comme secrétaire M. Yohan Menna, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'assemblée élit comme scrutateur M. Yohan Menna, précité.

- I. Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée. La prédite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement. Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.
- II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 20.001 (Vingt Mille Une) actions ordinaires émises, chacune d'une valeur nominale de 2 USD (Deux Dollars des Etats-Unis), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:



Ordre du jour

- (1) Décision de réduire le capital de la Société d'un montant de 2 USD (Deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) de manière à le porter de son montant de 40.002 USD (Quarante Mille Deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 40.000 USD (Quarante Mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par annulation de l'action détenue par Macquarie Media International Limited («MMIL») dans le capital social de la Société, d'une valeur nominale de 2 USD (Deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique);
 - (2) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
- «Le capital souscrit de la Société est fixé à 40.000 USD (Quarante Mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 20.000 (Vingt Mille) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), toutes ayant une valeur nominale de 2 USD (Deux USD) par Action Ordinaire.»
 - (3) Décision d'adopter des modifications à certains Articles tels que listés ci-dessous:
- Dans l'Article 5.3.- Actions, concernant les restrictions applicables au transfert d'actions, le droit de premier refus, les clauses de tag along et le changement de contrôle;
- Dans l'Article 7.- Assemblée des Actionnaires, concernant la tenue des assemblées, les règles de quorum et de majorité;
 - Dans l'Article 8.- Conseil d'administration, concernant les conditions de leur nomination et démission;
- Dans l'Article 9.- Conseil d'administration, concernant la procédure de réunion, les exigences de quorum de présence et de majorité;
 - Dans Article 18.- Définitions, couvrant tous les termes définis.
- (4) En vertu des précédentes résolutions, décision de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société et de renommer chaque article s'il en est besoin (dans la forme ci-attachée ci-après dénommés les «Statuts Modifiés»); et
 - (5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DECIDE de réduire le capital de la Société d'un montant de 2 USD (Deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) de manière à le porter de son montant de 40.002 USD (Quarante Mille Deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 40.000 USD (Quarante Mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par annulation de l'action détenue par MMIL dans la Société, d'une valeur nominale de 2 USD (Deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Suite à la réduction du capital de la Société telle que décrite ci - avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Actionnaires	Nombre	Montant
	d'Actions	souscrit
	Ordinaires	(en USD)
Taiwan Cable TV Investments S.à r.l	12.000	24.000
Macquarie Renewables Limited	4.000	8,000
Asia Cable S.à r.l.	4.000	8.000
Total	20.000	40.000

Deuxième résolution

Considérant ce qui précède, l'assemblée générale DECIDE de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à 40.000 USD (Quarante Mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 20.000 (Vingt Mille) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), toutes ayant une valeur nominale de 2 USD (Deux USD) par Action Ordinaire.»

Troisième résolution

L'assemblée générale DECIDE d'adopter des modifications à certains Articles tels que listés ci-dessous:

- Dans l'Article 5.3.- Actions, concernant les restrictions applicables au transfert d'actions, le droit de premier refus, les clauses de tag along et le changement de contrôle;
- Dans l'Article 7.- Assemblée des Actionnaires, concernant la tenue des assemblées, les règles de quorum et de majorité;
 - Dans l'Article 8.- Conseil d'administration, concernant les conditions de leur nomination et démission;
- Dans l'Article 9.- Conseil d'administration, concernant la procédure de réunion, les exigences de quorum de présence et de majorité;
 - Dans Article 18.- Définitions, couvrant tous les termes définis.



Ouatrième résolution

En vertu des précédentes résolutions, l'assemblée générale DECIDE de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société et de renommer chaque article s'il en est besoin (dans la forme ci-attachée ci-après dénommés les «Statuts Modifiés»).

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, tels que représentés ci-dessus, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. MASSART, Y. MENNA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 août 2007. Relation: LAC/2007/23557. Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010070970/193.

(100084019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Effetre Investment & Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 57.941.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Effetre Investment & Trading Company S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2010068633/13.

(100083305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Skyscraper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 147.543.

In the year two thousand ten, on the fourteenth of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- 1. "APEF 5 IZAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 722 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- 2. "APEF 5 JABBAH CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 721 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- 3. "APEF 5 KUMA CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 723 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;



- 4. "APEF 5 PULSAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 724 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- 5. "APEF 5 PIXYS US L.P.", a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4096687 (State of Delaware), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- 6. "APEF 5 SYMA US L.P.", a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4092310 (State of Delaware), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- 7. ZEBRA BIS S.C., an investment company having its registered office at 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, registered with the register of commerce of Versailles under N° 503 206 377 RCS Versailles , all here represented by Mrs. Fanny MARX, private employee, with professional address in Luxembourg,
- 8. UBS FIDUCIARA S.p.a., having its registered office at Via Del Vecchio Politecnico 3, 20121 Milano, Italy, registered at the Commercial Registry of Milan under number REA 1686984

by virtue of eight proxies, hereto annexed.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders are the sole shareholders of "SKYSCRAPER S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg) under Section B number 147543 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-1694 dated 2 September 2009 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 March 2010, not yet published.

The Shareholders, representing 100% (one hundred percent) of the share capital of the Company, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented, the convening notices are waived, the shareholders of the Company represented at the present meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholders resolve to create a new category of shares, class "C" shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of six hundred and forty-five thousand nine hundred and four euro (EUR 645,904.-) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of eleven million eight hundred and ninety-four thousand and ninety-six euro (EUR 11,894,096.-) to an amount of twelve million five hundred and forty thousand euro (EUR 12,540,000.-) through the issue of six hundred and forty-five thousand nine hundred and four (645,904) new class "C" shares of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The Shareholders resolves to approve the subscription for the new shares as follows:

- Mr Maurizio FERRARI, residing at 8, via Stampa, 20123 Milano, Italy, represented by Mrs. Fanny MARX, previously named, by virtue of a proxy form hereto annexed,

One hundred and eighty-nine thousand forty-five class "C" shares

189,045 class "C" shares

- Mrs Alberta FIGARI, residing at 4, via Archimede, 20129 Milano, Italy, represented by Mrs. Fanny MARX, previously named, by virtue of a proxy form hereto annexed,

Fifty-five thousand one hundred and thirty-eight class "C" shares

55,138 class "C" shares



- Mr Enrico ZACCHETTI, residing at 6/3, via San Senatore, 20122 Milano, Italy, represented by Mrs. Fanny MARX, previously named, by virtue of a proxy form hereto annexed,

Sixty-three thousand fifteen class "C" shares

63.015 class "C" shares

- Mr Riccardo MONTI, residing at 1, Corso Di Porta Romana, 20122 Milano, Italy, represented by Mrs. Fanny MARX, previously named, by virtue of a proxy form hereto annexed,

Twenty-three thousand six hundred and thirty-one class "C" shares

23,631 class "C" shares

- "CAPITAL DYNAMICS European Co-Investments Fund LP", having its registered office at 21, Sackville Street, London W1S 3DN, UK, represented by Mrs. Fanny MARX, previously named, by virtue of a proxy form hereto annexed,

three hundred and fifteen thousand seventy-five class "C" shares

315,075 class "C" shares

The existing shareholders resolve to waive any preferential subscription right they might have with respect to the new shares issued by the Company.

The amount of six hundred and forty-five thousand nine hundred and four euro (EUR 645,904.-) is at the free disposal of the Company, which is expressly acknowledged by the notary.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to individually, under its sole signature, proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the share capital increase.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 6 and 10 of the Articles as follows:

Art. 6. "The share capital is fixed at twelve million five hundred and forty thousand euro (EUR 12,540,000.-) divided into nine million thirty-five thousand two hundred and forty-one (9,035,241) class "A" shares (the "Class A Shares"), two million eight hundred and fifty-eight thousand eight hundred and fifty-five (2,858,855) class "B" shares (the "Class B Shares") and six hundred and forty-five thousand nine hundred and four (645,904) class "C" shares (the "Class C Shares") of one euro (EUR 1.-) each."

Art 10: "For the purpose of this article 10:

"Business Day" shall mean a day on which the banks are open for general banking business in the city of Milan;

"Class B CPECs" shall mean any class B convertible preferred equity certificates that would be issued by the Company;

"Class C CPECs" shall mean any class C convertible preferred equity certificates that would be issued by the Company;

"CPECs" shall mean any convertible preferred equity certificates that would be issued by the Company;

"Lien" shall mean any lien, charge, pre-emption right, pledge, mortgage, or claim by third parties, registrations or other prejudicial liens;

"Participation" shall mean, with respect to the Company, shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital, financial instruments representative of the corporate capital, financial participation instruments, subscription rights, option rights, warrants, convertible bonds and any other financial right or instrument (including convertible preferred equity certificates) convertible into, exchangeable with or granting the right (immediately or in the future) to purchase or obtain shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital or the financial instruments representative of the corporate capital and any right or faculty arising out of, or relative to, the shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital, the financial instruments representative of the corporate capital or the financial participation instruments such as, by way of example voting or pre-emption rights and any other related right;

"Permitted Transferee" means any of the Transferring Shareholders or any person (including any individual, partnership, body corporate undertaking, corporation sole or aggregate, and any unincorporated association or organisation, in each case whether or not having a separate legal personality) directly or indirectly controlling, controlled by or under common control with any of the Transferring Shareholders; it being understood that, for the purposes of this definition, the term "control" shall mean the ownership of 100% of the share capital and the terms "controlling", "controlled by" and "under joint control with" are to be construed accordingly;

"Securities" shall mean the Class C Shares, the Class B CPECs and the Class C CPECs; and

"Transferring Shareholders" shall mean each of the holders of Class A Shares or Class B Shares.

- 10.1 Without prejudice to the provisions of paragraphs 10.3, 10.4 and 10.5 below, the holders of Securities shall not transfer, directly or indirectly, their Participations.
- 10.2 The holders of Securities will not create, agree upon the creation of, or consent the creation of, any Lien, directly or indirectly, on their Participation.



- 10.3 The holders of Securities may freely transfer some or all of their Securities to the holders of Class A Shares or Class B Shares.
 - 10.4 Drag along right
- 10.4.1 In the event that the Transferring Shareholders intend to transfer all or part of their Participation (the "Transferred Participation") to a third party other than a Permitted Transferee (the "Proposed Transferee"), the Transferring Shareholders shall send to the holders of Securities a ten-Business Day prior written notice (the "Transfer Notice") setting out:
 - (i) the precise indication of the Transferred Participation;
 - (ii) the identity of the Proposed Transferee;
 - (iii) the consideration expressed in Euro and the terms of payment agreed with the Proposed Transferee; and
 - (iv) all the other material terms and conditions of the transfer agreed with the Proposed Transferee.
 - 10.4.2 The Transferring Shareholders shall have the right (the "Drag Along Right") to require that:
- (i) the holders of Class C Shares transfer in the same proportion as the Class A Shares and the Class B Shares included in the Transferred Participation bear to all the Class A Shares and the Class B Shares held by the Transferring Shareholders (as nearly as may be without involving fractions) their Class C Shares to the Proposed Transferee,
- (ii) the holders of Class B CPECs transfer in the same proportion as the CPECs included in the Transferred Participation bear to all the CPECs held by Transferring Shareholders (as nearly as may be without involving fractions) their Class B CPECs to the Proposed Transferee, and
- (iii) the holders of Class C CPECs transfer in the same proportion as the Class A Shares and the Class B Shares included in the Transferred Participation bear to all the Class A Shares and the Class B Shares held by the Transferring Shareholders (as nearly as may be without involving fractions) their Class C CPECs to the Proposed Transferee at the same time, terms and conditions as the Transferred Participation, except for what provided under Article 10.6 below.
- 10.4.3 The Drag Along Right shall be exercised by means of written notice enclosed to the Transfer Notice (the "Drag Along Notice").
- 10.4.4 Upon receipt of the Drag Along Notice, the holders of Securities shall be under the obligation to transfer its Securities in relation to which the Drag Along Right has been exercised to the Proposed Transferee at the same time, terms and conditions as the Transferred Participation, except for what provided for under Article 10.6 below
 - 10.5 Tag along right
- 10.5.1 If the Transferring Shareholders do not exercise the Drag Along Right, the holders of Securities shall have the right (the "Tag Along Right") to:
- (i) transfer in the same proportion as the Class A Shares and the Class B Shares included in the Transferred Participation bear to all the Class A Shares and the Class B Shares held by the Transferring Shareholders (as nearly as may be without involving fractions) their Class C Shares to the Proposed Transferee,
- (ii) transfer in the same proportion as the CPECs included in the Transferred Participation bear to all the CPECs held by Transferring Shareholders (as nearly as may be without involving fractions) their Class B CPECs to the Proposed Transferee, and
- (iii) transfer in the same proportion as the Class A Shares and the Class B Shares included in the Transferred Participation bear to all the Class A Shares and the Class B Shares held by the Transferring Shareholders (as nearly as may be without involving fractions) their Class C CPECs to the Proposed Transferee,
- at the same time, terms and conditions as the Transferred Participation, except for what provided under Article 10.6 below.
- 10.5.2 The Tag Along Right shall be exercised, under penalty of forfeiture, by means of a written notice delivered to the Transferring Shareholders within two (2) Business Days from the receipt of the Transfer Notice.
- 10.5.3 If the holders of Securities exercise the Tag Along Right, the Transferring Shareholders shall be entitled to transfer the Transferred Participation to the Proposed Transferee only if the Proposed Transferee accepts to acquire the Securities in relation to which the Tag Along Right has been exercised at the same time, terms and conditions as the Transferred Participation, except for what provided under Article 10.6 below.
 - 10.6 Transfer Prices
- 10.6.1 The Class C Shares in relation to which the Drag Along Right or the Tag Along Right have been exercised will be transferred to the Proposed Transferee for a price for each Class C Share equal to the price offered by the Proposed Transferee for each Class A Share and Class B Share included in the Transferred Participation.
- 10.6.2 The Class B CPECs in relation to which the Drag Along Right or the Tag Along Right have been exercised will be transferred to the Proposed Transferee for a price for each Class B CPEC equal to the price offered by the Proposed Transferee for each CPEC included in the Transferred Participation (adjusted to take into account the respective accrued yield, if any).
- 10.6.3 The Class C CPECs in relation to which the Drag Along Right or the Tag Along Right have been exercised will be transferred to the Proposed Transferee for a price for each Class C CPEC equal to the price offered by the Proposed Transferee for each Class A Share and Class B Share included in the Transferred Participation on a fully diluted basis for



the purpose of the relevant holder of Securities receiving proceeds from the sale of each Class C CPEC equivalent to the proceeds received by the Transferring Shareholders for the sale of each Class A Share and Class B Share (on a fully diluted basis).

10.7 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law ".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand five hundred euro.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who reads and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1. «APEF 5 IZAR CI L.P.», un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 722 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;
- 2. «APEF 5 JABBAH CI L.P.», un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 721 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;
- 3. «APEF 5 KUMA CI L.P.», un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;
- 4. «APEF 5 PULSAR CI L.P.», un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 724 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes;
- 5. «APEF 5 PIXYS US L.P.», un «limited partnership» organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4096687 (State of Delaware), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;
- 6. «APEF 5 SYMA US L.P.» un «limited partnership» organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4092310 (State of Delaware), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes;
- 7. «ZEBRA BIS S.C.», une société d'investissement ayant son siege au 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, inscrite au Registre de Commerce de Versailles sous le numéro no. 503 206 377 RCS Versailles,
- 8. UBS FIDUCIARA S.p.a., ayant son siège social à Via Del Vecchio Politecnico 3, 20121 Milan, Italie, enregistrée au registre du commerce de Milan sous le n° REA 1686984

tous représentés par Madame Fanny MARX, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,



en vertu de huit procurations sous seing privé, ci-annexées.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés sont les seuls associés de «SKYSCRAPER S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la Section B numéro 147543 et constituée par un acte du notaire soussigné en date du 29 juillet 2009, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1694 daté du 2 septembre 2009 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2010, par encore publié.

Les Associés représentant 100% (cent pour cent) du capital social, sont autorisés à voter et demandent au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représenté, il est décidé de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, à savoir classe de catégorie C.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de six cent quarante-cinq mille neuf cent quatre euros (EUR 645.904,-) de façon à porter le capital social de son montant actuel de onze millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingtseize euros (EUR 11.894.096.-), à douze millions cinq cent quarante mille euros (EUR 12.540.000.-), par voie d'émission de six cent quarante-cinq mille neuf cent quatre (645.904) nouvelles parts sociales de catégorie C de la Société d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver la souscription des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

- Monsieur Maurizio FERRARI, demeurant au 8, via Stampa, 20123 Milan, Italie, représenté par Madame Fanny MARX, prénommée, en vertu d'une procuration, ci-annexée,

Cent quatre-vingt-neuf mille quarante-cinq

189.045 parts sociales de catégorie "C"

- Madame Alberta FIGARI, demeurant au 4, via Archimede, 20129 Milan, Italie, représentée par Madame Fanny MARX, prénommée, en vertu d'une procuration, ci-annexée,

Cinquante-cinq mille cent trente-huit

55.138 parts sociales de catégorie "C"

- Monsieur Enrico ZACCHETTI, demeurant au 6/3, via San Senatore, 20122 Milan, Italie, représenté par Madame Fanny MARX, prénommée, en vertu d'une procuration, ci-annexée,

Soixante-trois mille quinze

63.015 parts sociales de catégorie "C"

- Monsieur Riccardo MONTI, demeurant au 1, Corso Di Porta Romana, 20122 Milan, Italie, représenté par Madame Fanny MARX, prénommée, en vertu d'une procuration, ci-annexée,

Vingt-trois mille six cent trente et un

23.631 parts sociales de catégorie "C"

- "CAPITAL DYNAMICS European Co-Investments Fund LP", ayant son siège social au 21, Sackville Street, Londres W1S 3DN, UK, représenté par Madame Fanny MARX, prénommée, en vertu d'une procuration, ci-annexée,

Trois cent quinze mille soixante-quinze

315.075 parts sociales de catégorie "C"

Les Associés décident de renoncer à leur droit de souscription préférentiel de souscription

Le montant de six cent quarante-cinq mille neuf cent quatre euros (EUR 645.904,-) est à la libre disposition de la Société, ce que le notaire constate expressément.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder individuellement, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société, de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Sixième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier les articles 6 et 10 des Statuts comme suit:

Art. 6. «Le capital social est fixé à douze millions cinq cent quarante mille euros (EUR 12.540.000.-) divisé en neuf millions trente-cinq mille deux cent quarante et un (9.035.241) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Classe A»), deux millions huit cent cinquante-huit mille huit cent cinquante-cinq (2.858.855) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Classe B») et six cent quarante-cinq mille neuf cent quatre (645.904) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Classe C») d'un euro (EUR 1.) chacune.»

Art 10. «Aux fins de cet article 10:

"Associés Cédant" signifie chacun des détenteurs de Parts Sociales de Classe A ou de Parts Sociales de Classe B;

"Cessionnaire Autorisé" signifie tout Associé Cédant ou toute personne (en ce compris toute personne physique, association, personne morale, société, et toute association ou organisation sans personnalité morale, dans tous les cas avec ou sans personnalité morale) contrôlant directement ou indirectement, contrôlée par ou sous le contrôle commun de tout Associé Cédant; étant entendu que, aux fins de cette définition, le terme "contrôle" signifie une détention de 100% du capital social et les termes "contrôlant", "contrôlé par" et "sous le contrôle joint de" doivent être interprétés en ce sens:

"CPECs" signifie tout convertible preferred equity certificates émis par la Société;

"CPECs de Classe B" signifie tout convertible preferred equity certificates de classe B émis par la Société;

"CPECs de Classe C" signifie tout convertible preferred equity certificates de classe C émis par la Société;

"Jour Ouvrable" signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Milan;

"Participation" signifie, en ce qui concerne la Société, les parts sociales ou tout autre titre représentatif du capital social, les titres financiers représentatifs du capital social, les titres de participation financière, les droits de souscription, les droits d'option, les warrants, les obligations convertibles et tout autre droit ou titre financier (en ce compris les convertible preferred equity certificates) convertibles en, échangeables contre ou octroyant le droit (immédiatement ou pour le futur) d'acquérir ou d'obtenir des parts sociales ou tout autre titre représentatif du capital social ou titres financiers représentatifs du capital social et tout droit dérivant de, ou lié aux, parts sociales ou tout autre titre représentatif du capital social ou titres de participation financières tels que, par exemple, les droits de vote ou de préemption et tout autre droit lié;

"Privilège" signifie tout privilège, charge, droit de préemption, gage, hypothèque, ou créance d'un tiers, enregistrements ou autres privilèges préjudiciables; et

"Titres" signifie les Parts Sociales de Classe C, les CPECs de Classe B et les CPECs de Classe C.

- 10.1 Sans préjudice des dispositions des paragraphes 10.3, 10.4 et 10.5 ci-dessous, les détenteurs de Titres ne pourront pas transférer, directement ou indirectement, leur Participation.
- 10.2 Les détenteurs de Titres ne créeront pas, ne s'accorderont pas sur la création de, ou ne consentiront pas à la création de, Privilège, directement ou indirectement, sur leur Participation.
- 10.3 Les détenteurs de Titres peuvent transférer librement tout ou partie de leurs Titres aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A ou Parts Sociales de Classe B.
 - 10.4 Droit de cession forcée
- 10.4.1 Dans l'hypothèse où les Associés Cédant souhaitent transférer tout ou partie de leurs Participations (la "Participation Transférée"), à un tiers autre qu'un Cessionnaire Autorisé (le "Cessionnaire Proposé"), les Associés Cédant devront envoyer une notice écrite aux détenteurs de Titres, dix Jours Ouvrables préalablement au transfert, stipulant:
 - (i) précisément la Participation Transférée;
 - (ii) l'identité du Cessionnaire Proposé;
 - (iii) la contre-partie exprimée en Euro et les termes du paiement convenus avec le Cessionnaire Proposé; et
 - (iv) tous les autres termes et conditions substantiels du transfert convenus avec le Cessionnaire Proposé.
 - 10.4.2 Les Associés Cédant auront le droit (le "Droit de Cession Forcée") d'exiger que:
- (i) les détenteurs de Parts Sociales de Classe C transfèrent dans la même proportion que les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B comprises dans la Participation Transférée par rapport à toutes les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B détenues par les Associés Cédant (ou la proportion la plus proche sans qu'il y ait lieu de recourir à des fractions) leurs Parts Sociales de Classe C au Cessionnaire Proposé,
- (ii) les détenteurs de CPECs de Classe B transfèrent dans la même proportion que les CPECs compris dans la Participation Transférée par rapport à tous les CPECs détenus par les Associés Cédant (ou la proportion la plus proche sans qu'il y ait lieu de recourir à des fractions) leurs CPECs de Classe B au Cessionnaire Proposé, et
- (iii) les détenteurs de CPECs de Classe C transfèrent dans la même proportion que les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B comprises dans la Participation Transférée par rapport à toutes les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B détenues par les Associés Cédant (ou la proportion la plus proche sans qu'il y ait lieu de recourir à des fractions) leurs CPECs de Classe C au Cessionnaire Proposé,



au même moment, et aux mêmes termes et conditions que la Participation Transférée, à l'exception de ce qui est stipulé à l'Article 10.6 ci-dessous.

- 10.4.3 Le Droit de Cession Forcée devra être exercé par le biais d'une notice écrite jointe à la Notice de Transfert (la "Notice de Cession Forcée").
- 10.4.4 Lors de la réception de la Notice de Cession Forcée, les détenteurs de Titres devront transférer leurs Titres visés par le Droit de Cession Forcée au Cédant Proposé au même moment et aux mêmes termes et conditions que la Participation Transférée, à l'exception de ce qui est prévu à l'Article 10.6 ci-dessous.
 - 10.5 Droit de suite
- 10.5.1 Si les Associés Cédant n'exercent pas le Droit de Cession Forcée, les détenteurs de Titres auront le droit (le "Droit de Suite") de:
- (i) transférer dans la même proportion que les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B comprises dans la Participation Transférée par rapport à toutes les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B détenues par les Associés Cédant (ou la proportion la plus proche sans qu'il y ait lieu de recourir à des fractions) leurs Parts Sociales de Classe C au Cessionnaire Proposé,
- (ii) transférer dans la même proportion que les CPECs compris dans la Participation Transférée par rapport à tous les CPECs détenus par les Associés Cédant (ou la proportion la plus proche sans qu'il y ait lieu de recourir à des fractions) leurs CPECs de Classe B au Cessionnaire Proposé, et
- (iii) transférer dans la même proportion que les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B comprises dans la Participation Transférée par rapport à toutes les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B détenues par les Associés Cédant (ou la proportion la plus proche sans qu'il y ait lieu de recourir à des fractions) leurs CPECs de Classe C au Cessionnaire Proposé,

au même moment, et aux mêmes termes et conditions que la Participation Transférée, à l'exception de ce qui est stipulé à l'Article 10.6 ci-dessous.

- 10.5.2 Le Droit de Suite devra être exercé, sous peine de forclusion, au moyen d'une notice écrite envoyée aux Associés Cédant dans les deux (2) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Notice de Transfert.
- 10.5.3 Si les détenteurs de Titres exercent le Droit de Suite, les Associés Cédant auront uniquement le droit de transférer la Participation Transférée au Cessionnaire Proposé si le Cessionnaire Proposé accepte

d'acquérir les Titres visés par le Droit de Suite au même moment et aux mêmes termes et conditions que la Participation Transférée, à l'exception de ce qui est stipulé à l'Article 10.6 ci-dessous.

10.6 Prix du transfert

- 10.6.1 Les Parts Sociales de Classe C visées par le Droit de Cession Forcée ou par le Droit de Suite seront transférées au Cessionnaire Proposé à un prix pour chaque Part Sociale de Classe C égal au prix offert par le Cessionnaire Proposé pour chaque Part Sociale de Classe A et chaque Part Sociale de Classe B comprise dans la Participation Transférée.
- 10.6.2 Les CPECs de Classe B visés par le Droit de Cession Forcée ou par le Droit de Suite seront transférées au Cessionnaire Proposé à un prix pour chaque CPEC de Classe B égal au prix offert par le Cessionnaire Proposé pour chaque CPEC compris dans la Participation Transférée (ajusté afin de prendre en compte le rendement respectif augmenté, le cas échéant).
- 10.6.3 Les CPECs de Classe C visés par le Droit de Cession Forcée ou par le Droit de Suite seront transférés au Cessionnaire Proposé à un prix pour chaque CPEC de Classe C égal au prix offert par le Cessionnaire Proposé pour chaque Part Sociale de Classe A et chaque Part Sociale de Classe B comprise dans la Participation Transférée sur une base totalement diluée afin que chaque détenteur de Titres reçoive le produit de la vente de chaque CPEC de Classe C équivalent au produit de la vente reçue par les Associés Cédant sur la vente de chaque Part Sociale de Classe A et de chaque Part Sociale de Classe B (sur une base totalement diluée).
- 10.7 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé pourront être transférées conformément aux exigences de l'article 189 de la Loi.»

Coût

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: F. MARX, J.-J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5811. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010073677/419.

(100085787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Emeraude Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 114.240.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068638/9.

(100083540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

B.G. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.208.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 31/12/2009.

Référence de publication: 2010068570/10.

(100083301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Emeraude Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 114.240.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme Emeraude Participations SA qui s'est tenue extraordinairement en date du 26 avril 2010 que:

L'Assemblée le Générale accepte la démission de Mademoiselle Nadine HIRTZ en tant qu'administrateur de la société avec effect à ce jour

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010068639/13.

(100083543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

LUX. FINANCIAL COMPANY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Lux. Financial Company Holding S.A.).

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 73.856.

Im Jahre zweitausendundzehn, am siebten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft LUX. FINANCIAL COMPANY HOLDING S.A., mit Sitz in L-1750, 62, avenue Victor Hugo, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 73.856 abgehalten.

Die Gesellschaft wurde durch notarielle Urkunde des Notars Maître Edmond Schroeder, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 21. Januar 2000 gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 274 vom 11. April 2000. Die Satzung wurde zu letzten Mal abgeändert durch eine Urkunde von Notar Maître Henri Hellinckx vom 27. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 867 vom 23. August 2003.

Die Hauptversammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Georges Majerus, Buchsachverständiger, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zur Sekretärin Sylvie Dupont, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg,

und die Hauptversammlung bestimmt zur Stimmenzählerin Marilyn Krecké, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg.



Nachdem das Büro der Hauptversammlung bestimmt und durch den Vorsitzenden festgestellt ist, ersucht der Vorsitzende den Notar zu beurkunden.

Der Vorsitzende ersucht den Notar zu beurkunden, dass:

- I. Die anwesenden oder vertretenden Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Namensaktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Liste und Vollmachten unterschrieben von den anwesenden Personen und von dem Notar, werden dieser Urkunde beigefügt und verbleiben bei dem Protokoll.
- II. Sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass alle eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien, welche das vollständige Kapital der Gesellschaft darstellen in dieser Versammlung vertreten sind so dass diese über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig entscheiden kann, über die die Aktionäre vor der Hauptversammlung unterrichtet wurden.
 - III. Die Tagesordnung der Hauptversammlung lautet wie folgt:
- 1. Namensänderung der Gesellschaft in "LUX. FINANCIAL COMPANY Spf S.A." und nachfolgende Änderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft.
- 2. Umwandlung der Gesellschaft von einer Holding Gesellschaft in eine "Société de Gestion de Patrimoine Familial (Spf)" und nachfolgende Änderung des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft.
 - 3. Änderung des Artikels 15. der Satzung der Gesellschaft
 - 4. Verschiedenes.

Nach Zustimmung der Berichte des Vorsitzenden und Feststellung der ordnungsgemäßen Zusammensetzung, fasst die Hauptversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Umwandlung der Gesellschaft in eine "Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial."

Zweiter Beschluss

Infolgedessen werden Artikel 1, erster Satz, 2 und 15 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

- " **Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft in der Form einer "Société de Gestion de Patrimoine Familial" unter der Bezeichnung LUX. FINANCIAL COMPANY Spf S.A. gegründet."
- "Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung aller Finanzaktiva im weitesten Sinne, aber in den Grenzen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Gründungen einer "société de gestion de patrimoine familial."

Die Gesellschaft kann auch, gemäß den Bestimmungen desselben Gesetzes, Beteiligungen eingehen, unter welcher Form auch immer, in allen Gesellschaften und kommerziellen, industriellen, finanziellen oder anderen Einheiten, luxemburgische oder ausländische, und alle Papiere und Rechte durch Einlage, Beteiligung, Einbringen, Zeichnung, Festübernahme, Option, Kauf, Tausch, Handel und in jeder anderen Art.

Sie kann des Weiteren Vorschüsse gewähren und Garantien erstellen, insbesondere für Gesellschaften und Einheiten in welchen sie beteiligt ist; Beteiligungen, finanzielle Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse und Garantien gewähren, sowie leihen sogar durch Ausgabe von Schuldscheinen oder sich andererseits verschulden um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen. Sie kann des Weiteren alle Aktivitäten und alle irgendwelche Operationen tätigen welche sich direkt oder indirekt auf ihren Zweck beziehen und erlaubt sind im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Gründung einer "société de gestion de patrimoine familial."

" Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetztes vom 10. August 1915, sowie abgeändert, und auf die Bestimmungen vom Gesetz vom 11. Mai 2007."

Nachdem alle Punkte der Tagesordnung abschließend von der Hauptversammlung behandelt wurden, wurde diese für beendet erklärt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, stellt hiermit fest, dass auf den Wunsch der erschienenen Personen, diese Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache abgefasst wird, auf Nachfrage der erschienenen Personen, und im Falle von Abweichungen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text, soll die deutsche Fassung ausschlaggebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen und Übersetzung in die Sprache der Vertreter der Erschienenen, alle dem Notar nach Vor- und Nachnamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.



Englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and ten, on the seventh of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme holding, LUX. FINANCIAL COMPANY HOLDING S.A., established and with its registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 73.856, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, notary then residing in Mersch, on January 21 st, 2000, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 274 on the 11 of April 2000. The last amendment of the Articles took place on the 27 th of June 2003, by a deed of notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 867 on the 23 of August 2003.

The meeting was opened under the chairmanship of Georges Majerus, charter accountant, whose professional address is in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Sylvie Dupont, private employee, with the same professional address.

The meeting elected as scrutineer Marilyn Krecké, private employee, with the same professional address.

The board thus constituted noted requested the notary to state that that:

- I. The present and represented shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list. The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.
- II. It results from the attendance list all the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares are present or represented at this meeting so that it can validly deliberate on all the items of the agenda.
 - III. The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. Change of the name of the Company to LUX. FINANCIAL COMPANY Spf S.A. and subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the Articles of Incorporation of the Company.
- 2. Change of the holding company to a "société de gestion de patrimoine familial (Spf)" and subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation of the Company.
 - 3. Change of article 15 of the Articles of Incorporations of the Company.
 - 4. Miscellaneous.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the company's current status as a société anonyme to that of a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

Second resolution

As a result of the previous resolution, articles 1, first sentence, 2 and 15 of the Articles of Incorporation were amended and will henceforth have the following wording:

- " **Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a "société de gestion de patrimoine familial" (Spf), the name of which shall be LUX. FINANCIAL COMPANY Spf S.A."
- "Art. 2. The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a "société de gestion de patrimoine familial."

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

" Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10 th, 1915, as amended, on commercial companies, and the law of May 11 th, 2007."

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the German version shall be prevailing.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: G. Majerus, S. Dupont, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2010. Relation: LAC/2010/25471. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010068722/140.

(100083484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Euro CCN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.760.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2009 que sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;
- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Michele CANEPA, de sa fonction d'administrateur et décide de pourvoir à son remplacement en appelant Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, demeurant professionnellement à 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Riccardo MORALDI actuel administrateur, Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire de HORTUS LLC, ayant son Siège social au 3500 South Dupont Highway à 19901 Dover, U.S.A, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010068642/24.

(100083434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Dana Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.876.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 08 juin 2010 que:

- 1. A démissionné de son poste de Commissaire aux comptes avec effet immédiat:
- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° B 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
 - 2. A été élue au poste de Commissaire aux comptes:
- CHESTER & JONES Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 120.602, sise au 165A route de Longwy, L-4751 Pétange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

3. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat:

Du 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Au: 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.



Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010072113/22.

(100084633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Advent Pathway (Luxembourg) Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 151.517.

In the year two thousand and ten, on the fourth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Advent Pathway (Cayman) Limited", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Island, having its registered office at c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on the 3 rd of June 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Pathway (Luxembourg) Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.517, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 18 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 1 st April 2010, number 695, page 33324.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name into Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l. and amend article 1 of the Company's articles of incorporation which will read as follows:

"**Art. 1.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")."

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the Company's share capital from EUR to GBP, at the exchange rate of EUR 1 = GBP 1.15, with effect as of 4 June 2010 and to exchange the forty thousand (40.000) existing shares against thirty-four thousand seven hundred and eighty (34.780) new shares so that the share capital of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) is replaced by a share capital of thirty-four thousand seven hundred and eighty Sterling pounds (GBP 34,780.-) represented by (i) three thousand four hundred and seventy-eight (3,478) Class A Ordinary Shares, (ii) three thousand four hundred and seventy-eight (3,478) Class C Ordinary Shares, (iv) three thousand four hundred and seventy-eight (3,478) Class D Ordinary Shares, (v) three thousand four hundred and seventy-eight (3,478) Class F Ordinary Shares, (vii) three thousand four hundred and seventy-eight (3,478) Class G Ordinary Shares, (viii) three thousand four hundred and seventy-eight (3,478) Class H Ordinary Shares, (ix) three thousand four hundred and seventy-eight (3,478) Class J Ordinary Shares, (viii) three thousand four hundred and seventy-eight (3,478) Class J Ordinary Shares, (elb) three thousand four hundred and seventy-eight (3,478) Class J Ordinary Shares, (elb) three thousand four hundred and seventy-eight (3,478) Class J Ordinary Shares, each having a nominal value of one Sterling pound (GBP 1.-) each, while three Sterling pound (GBP 3.00) are allocated to the share premium account of the Company as a result of such conversion.

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million eight thousand six hundred and ninety Sterling pounds (GBP 1,008,690.-), so as to raise it from its present amount of thirty-four thousand seven hundred and eighty Sterling pounds (GBP 34,780.-), following conversion, up to one million forty-three thousand four hundred and seventy Sterling pounds (GBP 1,043,470.-), by the issue of one million eight thousand six hundred and ninety (1,008,690) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Sterling pounds



(GBP 1.00) divided into (i) one hundred thousand eight hundred and sixty-nine (100,869) Class A Ordinary Shares, (ii) one hundred thousand eight hundred and sixty-nine (100,869) Class B Ordinary Shares, (iii) one hundred thousand eight hundred and sixty-nine (100,869) Class C Ordinary Shares, (iv) one hundred thousand eight hundred and sixty-nine (100,869) Class D Ordinary Shares, (v) one hundred thousand eight hundred and sixty-nine (100,869) Class E Ordinary Shares, (vi) one hundred thousand eight hundred and sixty-nine (100,869) Class F Ordinary Shares, (vii) one hundred thousand eight hundred and sixty-nine (100,869) Class G Ordinary Shares, (viii) one hundred thousand eight hundred and sixty-nine (100,869) Class I Ordinary Shares and (x) one hundred thousand eight hundred and sixty-nine (100,869) Class J Ordinary Shares, each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by Advent Pathway (Cayman) Limited prenamed. The total contribution amount of one million eight thousand six hundred and ninety-six Sterling pounds (GBP 1,008,696.00), is (i) allocated to the Company's share capital for an amount of one million eight thousand six hundred and ninety Sterling pounds (GBP 1,008,690.00) and (ii) for an amount of six Sterling pounds (GBP 6.00) to the Company's share premium account.

The total contribution amount of The total contribution amount of one million eight thousand six hundred and ninety-six Sterling pounds (GBP 1,008,696.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" Art. 5.1.

5.1 The Company's share capital is set at one million forty-three thousand four hundred and seventy Sterling pounds (GBP 1,043,470.00), represented by (i) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class A (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class B (the "Class B Ordinary Shares"), (iii) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class C (the "Class C Ordinary Shares"), (iv) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class E (the "Class E Ordinary Shares"), (vi) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class F (the "Class F Ordinary Shares"), (vii) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class G (the "Class G Ordinary Shares"), (viii) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class H (the "Class H Ordinary Shares"), (ix) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class I (the "Class I Ordinary Shares") and (x) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class J (the "Class J Ordinary Shares"), each share having a par value of one Sterling pound (GBP 1.-)."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Advent Pathway (Cayman) Limited», une société à responsbilité limitée constituée et régie par les lois des lles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC 237263 et dont le siège social est au c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 3 juin 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Pathway (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.517, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 18 février 2010, dont les statuts ont été publiés le 1 er avril 2010 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 695 page 33324 et n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale en «Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.» et par conséquent de modifier l'article 1 ^{er} des statuts de la Société qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 1** ^{er} . Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").»

Seconde résolution

L'associé unique décide de convertir le capital de la Société de EUR au GBP au taux de change de EUR 1 = GBP 1.15, avec effet au 4 juin 2010 et d'échanger les quarante mille (40.000) parts sociales existantes contre trente-quatre mille sept cent quatre-vingt (34.780) nouvelles parts sociales, de sorte que le capital social de quarante mille Euro (EUR 40.000,-) soit remplacé par un capital social de trente-quatre mille sept cent quatre-vingt Livres sterling (GBP 34.780.00) représenté par (i) trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, (ii) trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, (iii) trois mille quatre cent soixante-dixhuit (3.478) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, (v) trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, (vi) trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, (vii) trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, (viii) trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, (ix) trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et (x) trois mille quatre cent soixante-dix-huit (3.478) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J parts sociales d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune alors que trois Livre Sterling (GBP 3.00) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société à la suite de cette conversion.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des parts sociales anciennes contre les nouvelles parts sociales.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million huit mille six cent quatrevingt-dix Livres sterling (GBP 1.008.690,-), de façon à l'augmenter de son montant actuel de trente-quatre mille sept cent quatre-vingt Livres sterling (GBP 34.780,-), suite à la conversion, à un million quarante-trois mille quatre cent soixante dix Livres sterling (GBP 1.043.470,-), par l'émission d'un million huit mille six cent quatre-vingt-dix (1.008.690,-) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), réparties en (i) cent mille huit cent soixante-neuf (100.869) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, (ii) cent mille huit cent soixante-neuf (100.869) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, (iv) cent mille huit cent soixante-neuf (100.869) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, (v) cent mille huit cent soixante-neuf (100.869) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, (vii) cent mille huit cent soixante-neuf (100.869) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, (vii) cent mille huit cent soixante-neuf (100.869) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, (ix) cent mille huit cent soixante-neuf (100.869) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et (x) cent mille huit cent soixante-neuf (100.869) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1.-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Advent Pathway (Cayman) Limited, prénommée. Le montant total de l'apport d'un million huit mille six cent quatre-vingt-seize Livres sterling (GBP 1.008.696.-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant d'un million huit mille six cent quatre-vingt-dix Livres sterling (GBP 1.008.690,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de six Livres sterling (GBP 6.-).

Le montant total de l'apport est dès maintenant à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:



« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million quarante-trois mille quatre cent soixante-dix Livres sterling (GBP 1.043.470,-) représenté par (i) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), (ii) cent quatre mille trois cent quarante-sept

(104.347) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B»), (iii) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C»), (iv) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D»), (v) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E»), (vi) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G»), (vii) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H»), (ix) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I»), et (x) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J»), d'une valeur d'une Livre sterling (GBP 1.00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2010. Relation: EAC/2010/6744. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010070928/192.

(100084266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

In the year two thousand ten, on the fourteenth of June.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "RM2 INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on October 23 rd, 2007 before the undersigned notary, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2644 of November 19 th, 2007, modified for the last time on March 15 th, 2010 before the undersigned notary, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 882 of April 28 th, 2010 (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Maggy KOHL-BIRGET, accountant, with professional address at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

- I.- The Chairman states that the shareholders have been duly convened.
- II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that 84.630 shares of the 109.990 shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.



IV.- The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

- 1. Increase of the subscribed share capital by an amount of ten US Dollars (10,- usd) so as to raise it from its current amount of one hundred and nine thousand nine hundred and ninety US Dollars (109.990,- usd) to the amount of one hundred and ten thousand US Dollars (110.000,- usd) by the issuance of ten (10) new shares, equivalently distributed in each class of shares, of a nominal value of one US Dollar (1,- usd) with an issue premium, having same rights and obligations as the existing shares;
- 2. Subscription by the company FLORAVELL INVESTMENTS Ltd., a British Virgin Islands company with registered office in Tortola, P.O. Box 3175, Road Town of the ten (10) new shares and payment by a contribution in kind consisting in the conversion into capital of an advance made to the Company;
 - 3. Creation of an authorized share capital of an amount of two hundred thousand US Dollars (200.000,- usd);
- 4. Authorization of the board of directors for a period of five years (i) to increase from time to time the issued capital within the limits of the authorized capital in one or several issues with or without issue premium by contribution in kind or cash, (ii) for the purpose of the exercise of warrants issued over shares of the Company, (iii) and to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued;
 - 5. Amendment of the by-laws so as to reflect the decisions taken;
 - 6. Resignation of the Fiduciaire Grand Ducale S.A. as statutory auditor;
 - 7. Appointment of Grant Thornton Lux Audit S.A. as "Réviseur d'entreprises" as required by the Laws;
 - 8. Miscellaneous

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ten US Dollars (10,- usd) so as to raise it from its current amount of one hundred and nine thousand nine hundred and ninety US Dollars (109.990,- usd) to the amount of one hundred and ten thousand US Dollars (110.000,- usd) by the issuance of ten (10) new shares, equivalently distributed in each class of shares, of a nominal value of one US Dollar (1,- usd) and with an issue premium of nine hundred and ninety-nine US Dollars (999,- usd) per share making a total issue premium of nine thousand nine hundred and ninety US Dollars (9.990,- usd).

Second resolution

The ten (10) new shares with a par value of one US Dollar (1,- usd) each and the total issue premium of nine thousand nine hundred and ninety US Dollars (9.990,- usd) have been subscribed and entirely paid up by the company FLORAVELL INVESTMENTS Ltd., a British Virgin Islands company, having its registered office in Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, by a contribution in kind consisting in the conversion into capital of an advance made to the Company of an amount of ten thousand US Dollars (10.000,- usd).

In conformity with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), such value of the contribution made by means of a contribution in kind is established by a report of the company Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l., "Réviseur d'entreprises", with registered office in Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (Grand Duchy of Luxembourg), which concludes as follows:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission."

Third resolution

After a careful review of the report of the board of directors established in accordance with article 32-3 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), the General Meeting resolved the creation of an authorized share capital of an amount of two hundred thousand US Dollars (200.000,- usd) as follows:

The authorized share capital of the Company is set at two hundred thousand US Dollars (200,000,- usd) divided into:

- twenty thousand (20,000) Class A shares
- twenty thousand (20,000) Class B shares
- twenty thousand (20,000) Class C shares
- twenty thousand (20,000) Class D shares
- twenty thousand (20,000) Class E shares
- twenty thousand (20,000) Class F shares
- twenty thousand (20,000) Class G shares
- twenty thousand (20,000) Class H shares



- twenty thousand (20,000) Class I shares
- twenty thousand (20,000) Class J shares

each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-) with such rights and obligations as set out in the Articles of Incorporation.

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the present deed to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively for the purpose of the exercise of warrants issued over shares of the Company.

These increases of capital at the initiative of the Board of Directors may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing share-holders a preferential right to subscribe to the capital being issued.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5 of the by-laws has been amended and shall now be read as follows:

Art. 5. Share capital and Authorized capital.

- "5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred and ten thousand US Dollars (USD 110.000,-) divided into:
 - eleven thousand (11.000) Class A shares
 - eleven thousand (11.000) Class B shares
 - eleven thousand (11.000) Class C shares
 - eleven thousand (11.000) Class D shares
 - eleven thousand (11.000) Class E shares
 - eleven thousand (11.000) Class F shares
 - eleven thousand (11.000) Class G shares
 - eleven thousand (11.000) Class H shares
 - eleven thousand (11.000) Class I shares
 - eleven thousand (11.000) Class J shares

each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-), entirely paid in, and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.
- 5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).
- 5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.3.), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.
- 5.4.1. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.
- 5.4.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 5.4.3. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.
- 5.5. The authorized share capital of the Company is set at two hundred thousand US Dollars (200.000,-usd) divided into:



- twenty thousand (20.000) Class A shares
- twenty thousand (20.000) Class B shares
- twenty thousand (20.000) Class C shares
- twenty thousand (20.000) Class D shares
- twenty thousand (20.000) Class E shares
- twenty thousand (20.000) Class F shares
- twenty thousand (20.000) Class G shares
- twenty thousand (20.000) Class H shares
- twenty thousand (20.000) Class I shares
- twenty thousand (20.000) Class | shares

each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-) with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

- 5.5.1. The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.
- 5.5.2. The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the present deed to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively for the purpose of the exercise of warrants issued over shares of the Company.

These increases of capital at the initiative of the Board of Directors may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing share-holders a preferential right to subscribe to the capital being issued."

Fifth resolution

The General Meeting took note of the resignation of the Fiduciaire Grand-Ducale S.A. as statutory auditor of the Company.

The General Meeting resolved to appoint Grant Thornton Lux Audit S.A. established at 83, Pafebruch L-8308 Capellen (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Luxembourg trade register under number B 43 298 as statutory auditor (réviseur d'entreprises) of the Company.

The duration of its mandate is set at one (1) year and will end at the annual general shareholders meeting to be held in 2011.

Nothing else being on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par devant la soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "RM2 INTERNATIONAL S.A.", société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte du 23 octobre 2007 par devant le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2644 du 19 novembre 2007, modifié pour la dernière fois par acte du 15 mars 2010 par devant le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 882 du 28 avril 2010 (ci-après la "Société").

L'Assemblée Générale était présidée par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Mme Maggy KOHL-BIRGET, comptable, demeurant professionnellement à 03, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisit comme scrutateur Me Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ont été dûment convoqués.



- II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- III.- Il ressort de la liste de présence que 84.630 actions des 109.990 actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - IV.- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale était le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de 10 Dollars américain (10,- usd) pour le porter de son montant actuel de cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars américain (109.990,- usd) au montant de cent dix mille Dollars américain (110.000,- usd) par l'émission de dix (10) nouvelles actions, également réparties dans chaque Classe d'actions, d'une valeur nominale de un Dollar américain (1,- usd) par action et d'une prime d'émission, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;
- 2. Souscription par la société FLORAVELL INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175 Road Town, des dix (10) nouvelles actions et libération par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une avance accordée à la Société;
 - 3. Création d'un capital autorisé d'un montant de deux cent mille Dollars américain (200.000,- usd);
- 4. Autorisation au conseil d'administration pour une période de cinq ans (i) d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé avec ou sans prime d'émission par apport en nature ou en numéraire, (ii) pour les besoins de l'exercice de warrants émis sur les actions de la Société, (iii) et de procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre;
 - 5. Modification des statuts afin de refléter les décisions prises;
 - 6. Démission de la Fiduciaire Grand-Ducale de ses fonctions de commissaire aux comptes;
 - 7. Nomination de Grant Thornton Lux Audit S.A. comme «réviseur d'entreprises» tel que requis par la loi;
 - 8. Divers.

Après avoir approuvé et délibéré ce qui précède, l'Assemblée Générale a, à l'unanimité, décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de dix Dollars américain (10,- usd) pour le porter de son montant actuel cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars américain (109.990,- usd) au montant de cent dix mille Dollars américain (110.000,- usd) par l'émission de dix (10) nouvelles actions, également réparties dans chaque Classe d'actions, d'une valeur nominale de un Dollar américain (1,- usd) par action avec une prime d'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américain (999,- usd) par action soit une prime d'émission totale de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars américain (9.990,- usd), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les dix (10) nouvelles actions d'une valeur nominale de un Dollar américain (1,- usd) chacune et la prime d'émission totale de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars américain (9.990,- usd) sont souscrites et entièrement libérées par la société FLORAVELL INVESTMENTS Ltd., une société de droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une avance accordée à la Société à hauteur de dix mille Dollars américain (10.000,- usd).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), la valeur de cet apport en nature est établi par un rapport de la société Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg), dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission."

Troisième résolution

Après une revue attentive du rapport du conseil d'administration établis par référence à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée Générale a décidé la création d'un capital autorisé d'un montant de deux cent mille Dollars américain (200.000,-usd) comme suit:

Le capital social autorisé de la Société est fixé à deux cent mille Dollars américain (USD 200.000,-) divisé en:

- vingt mille (20.000) actions de Classe A;
- vingt mille (20.000) actions de Classe B;
- vingt mille (20.000) actions de Classe C;



- vingt mille (20.000) actions de Classe D;
- vingt mille (20.000) actions de Classe E;
- vingt mille (20.000) actions de Classe F;
- vingt mille (20.000) actions de Classe G;
- vingt mille (20.000) actions de Classe H;
- vingt mille (20.000) actions de Classe I;
- vingt mille (20.000) actions de Classe J;

chaque action ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-) et des droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement pour les besoins de l'exercice de warrants émis sur les actions de la Société.

Ces augmentations de capital sur initiative du Conseil d'Administration peuvent être souscrites et les actions émises, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par tout autre moyen déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social et capital autorisé.

- «5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à cent dix mille Dollars américain (USD 110.000,-) divisé en:
- onze mille (11.000) actions de Classe A;
- onze mille (11.000) actions de Classe B;
- onze mille (11.000) actions de Classe C;
- onze mille (11.000) actions de Classe D;
- onze mille (11.000) actions de Classe E;
- onze mille (11.000) actions de Classe F;
- onze mille (11.000) actions de Classe G;
- onze mille (11.000) actions de Classe H;
- onze mille (11.000) actions de Classe I;
- onze mille (11.000) actions de Classe J;

chaque action ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-), entièrement libérées, et des droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.
- 5.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'actions de la Société y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs classe(s) d'actions de la Société par le rachat et l'annulation de toutes les actions de la Société émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classe d'actions, de telles annulations et rachats d'actions seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la classe J).
- 5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle classe d'actions donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'actions de la classe d'actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que définie ci-après) pour chaque action de la classe concernée détenue par eux et annulée.
- 5.4.1 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions devant être rachetée et annulée.
- 5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par l'administrateur ou le cas échéant le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de cette classe sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.



- 5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des actions de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action sera due et payable par la Société.
 - 5.5. Le capital social autorisé de la Société est fixé à deux cent mille Dollars américain (USD 200.000,-) divisé en:
 - vingt mille (20.000) actions de Classe A;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe B;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe C;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe D;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe E;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe F;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe G;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe H;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe I;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe J;

chaque action ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-) et des droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

- 5.5.1. Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 5.5.2. Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement pour les besoins de l'exercice de warrants émis sur les actions de la Société.

Ces augmentations de capital sur initiative du Conseil d'Administration peuvent être souscrites et les actions émises, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par tout autre moyen déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de la Fiduciaire Grand-Ducale de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A. établie à 83, Pafebruch L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg) immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 298 aux fonctions de commissaire aux comptes (réviseur d'entreprises) de la Société.

La durée du mandat est fixé à une année et se terminera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: C. Duro, M. Kohl-Birget, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2010. Relation: EAC/2010/7089. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071219/349.

(100084200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Oxodon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 1, Gëlle Klack.

R.C.S. Luxembourg B 92.703.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que

son gérant unique, Monsieur Franco VOSSE, demeure à 1, Gëlle Klack, L-1247 Luxembourg,



Luxembourg
depuis le 1 ^{er} mars 2010.
Le 14 juin 2010.
OXODON SARL
Franco VOSSE

Gérant unique

Référence de publication: 2010068770/16.

(100083437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pulsatilla Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 149.773.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of April.

In front of Maître Francis Kesseler, notary public residing in Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Westfjord Capital S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.001 ("Westfjord").

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the sole shareholder of "Pulsatilla Investments S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 206-210, route d'Arlon, L8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 10 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 7, on 4 January 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.773 (the "Company").
- II.- That the 500 (five hundred) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 250 (two hundred fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,750 (twelve thousand seven hundred fifty Euro) by the issue of 10 (ten) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1,500,270,020 (one billion five hundred million two hundred seventy thousand twenty Euro) of which EUR 1,275 (one thousand two hundred seventy-five Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
 - 3. Subscription and payment by the contributor of the new shares by way of a contribution in kind;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
 - 5. Subsequent amendment of the first paragraph of article
 - 8. of the articles of association of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.



Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 250 (two hundred fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,750 (twelve thousand seven hundred fifty Euro) by the issuance of 10 (ten) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1,500,270,020 (one billion five hundred million two hundred seventy thousand twenty Euro) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), of which EUR 1,275 (one thousand two hundred seventy-five Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 801 (eight hundred one) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each held in Izarus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation, a private company with limited liability, having its registered seat in Amsterdam and its effective place of management at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg by Westfjord (the "Izarus Shares").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by Westfjord of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Westfjord here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by Westfjord through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by Westfjord in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium is composed of the Izarus Shares (the "Contribution"), which shares are at the disposal of the Company.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 1,500,270,270 (one billion five hundred million two hundred seventy thousand two hundred seventy Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 21 April 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of the shares to be contributed is in the process of being definitely determined at the time of this extraordinary general meeting.

The valuation being in the process of finalisation, it might have an impact on the net value of the Contribution. In such case, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of a shareholders' meeting to be held under private seal.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Olimjom Shadiev, residing at 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - b) Mr. Alexander Mattle, residing at Grabenwiese 34, CH-8484 Weisslingen, Switzerland;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 21 April 2010, require to act that;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Westfjord Capital S.à r.l.: 510 (five hundred ten) shares.

The notary acts that the 510 (five hundred ten) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the Company's articles of association (the second paragraph of article 8 shall remain unchanged) so that to read as follows:



" Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,750 (twelve thousand seven hundred fifty Euro), represented by 510 (five hundred ten) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

..."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour d'avril.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire public établi à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Westfjord Capital S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.001 («Westfjord»)

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I La partie comparante est l'associé unique de «Pulsatilla Investments S.à r.l.», une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 7, en date du 4 janvier 2010 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.773 (la «Société»).
- II Que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé.
 - III L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 250 EUR (deux cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à un nouveau montant de 12.750 EUR (douze mille sept cent cinquante Euros) par l'émission de 10 (dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingtcinq Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 1.500.270.020 EUR (un milliard cinq cent millions deux cent soixante-dix mille vingt Euros) dont un montant de 1.275 EUR (mille deux cent soixante-quinze Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être payée par un apport en nature;
 - 3. Souscription et paiement par l'apporteur des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - 5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société; et
 - 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.



Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 250 EUR (deux cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 12.750 EUR (douze mille sept cent cinquante Euros) par l'émission de 10 (dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 1.500.270.020 EUR (un milliard cinq cent millions deux cent soixante-dix mille vingt Euros) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 1.275 EUR (mille deux cent soixante-quinze Euros) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être intégralement versée au moyen d'un apport en nature consistant en 801 (huit cent une) parts sociales avec une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, détenues dans Izarus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas et son siège effectif de direction sis au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, par Westfjord (Les Parts Sociales d'Izarus»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par Westfjord, précité, des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ici intervient Westfjord, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales, ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement payées par Westfjord au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'Apport

L'apport effectué par Westfjord, précité, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission est composé des Parts Sociales d'Izarus (l'«Apport»), lesquelles parts sont à disposition de la Société.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 1.500.270.270 EUR (un milliard cinq cent millions deux cent soixante-dix mille deux cent soixante-dix Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 21 avril 2010, qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La valeur des parts sociales à être contribuées est en phase d'être définitivement déterminé au moment de cette assemblée générale extraordinaire.

L'évaluation étant en cours de finalisation, elle pourrait avoir un impact sur la valeur nette de l'Apport. Dans un tel cas, seule la Prime d'Emission devra être ajustée en conséquence, en vertu de l'assemblée générale des associés qui se tiendra sous seing privé.

Intervention des gérants

lci interviennent:

- a) M. Olimjon Shadiev, résidant au 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - b) M. Alexander Mattle, résidant au Grabenwiese 34, CH-8484 Weisslingen, Suisse.

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, conformément à la déclaration de valeur de l'Apport établie au 21 avril 2010, requièrent d'acter que;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de leur Apport, expressément s'accordent sur la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de l'apport et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais réparti comme suit:

- Westfjord Capital S.à r.l.: 510 (cinq cent dix) parts sociales.

Le notaire acte que les 510 (cinq cent dix) parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentés de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions à prendre ci-dessous.



Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (le second paragraphe de l'article huit demeurant inchangé):

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 12.750 EUR (douze mille sept cent cinquante Euros) représenté par 510 (cinq cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé et passé à Esch/Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, elle a signée avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2010. Relation: EAC/2010/4869. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2010071196/226.

(100083872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Allianz Investments IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.833.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft vom 21. Mai 2010 geht hervor, dass die Gesellschafter Herrn Christian Maria Zarnitz, geboren am 21. April 1959 in Augsburg (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in NL-1017 Amsterdam, 484, Keizersgracht, als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt haben, dies mit Wirkung zum 1. Juni 2010 und auf unbestimmte Zeit.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010070564/17.

(100083395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

M&L Translation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 130.626.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIEFFRING Muriel

Gérante

Référence de publication: 2010068738/11.

(100083447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.



Listran Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.363.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 17 mai 2010

"Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B me des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société."

Bertrange, le 17 mai 2010.

Pour LISTRAN FINANCE S.A.

Référence de publication: 2010068731/15.

(100083511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Likipi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 72.806.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2010

- Nomination de Monsieur Andrea Francesco SILVA, président-directeur général, né à Milan (Italie) le 10 novembre 1969, domicilié à Oude Leliestraat, 4 ZIP CODE 1015AW, Amsterdam (Pays-Bas), comme administrateur.

Son mandat prendra fin au terme de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour extrait conforme LIKIPI HOLDING S.A. Jean-Michel Hamelle / Alain Tircher Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010068730/15.

(100083312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Le Bois du Breuil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.452.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 03 mai 2010.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

LE BOIS DU BREUIL S.A.

Référence de publication: 2010068728/14.

(100083285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Mandarine, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068744/9.

(100083290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck